



## Bulletin d'information sur le projet eMISTAR No 1 / novembre 2010

Nouveau nom du projet  
**LHR2 devient eMISTAR**



Chère lectrice, cher lecteur,

De nos jours, le flot d'informations est énorme. Nous sommes quotidiennement confrontés aux annonces les plus diverses dans les médias comme sur Internet. Souvent, comme le dit le proverbe, "c'est l'arbre qui cache la forêt". Ce bulletin ne doit pas être un arbre parmi les autres. En effet, il a pour but de vous informer de manière concise sur l'état et l'avancement du projet eMISTAR. Nous souhaitons également, par ce biais, vous fournir liens et conseils, ou attirer votre attention sur des documents, des descriptions ou des rapports dignes d'intérêt sur cette thématique.

### LHR2 devient eMISTAR

Le nom du projet de l'harmonisation des registres 2 (LHR2) a conduit, à de maintes reprises, à des malentendus et des confusions avec le projet de l'harmonisation des registres (LHR) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour cette raison, nous avons renommé le projet. Son nom est désormais eMISTAR (e-messages Infostar ou messages électroniques Infostar).

La Confédération investit environ 1mio de francs en 2010 et 2011 dans eMISTAR, soit dans le but d'optimiser et d'améliorer les processus liés aux interfaces "Infostar - Contrôle des habitants" et "Infostar - CdC". Par conséquent, un des points forts de ce bulletin est vous donner un aperçu général des objectifs du projet et plus précisément de répondre à la question:

"Qu'est ce qu'est réellement eMISTAR"?

Un autre sujet important évoqué dans ce bulletin est la communication électronique des annonces d'état civil aux contrôles des habitants. En effet, nous souhaitons vous montrer où nous en sommes et vous indiquez comment procéder pour adhérer au système de messages électroniques.

En guise de conclusion de ce premier bulletin, vous trouverez un aperçu des prochaines étapes du projet. Naturellement, vos suggestions ou commentaires sont les bienvenus. Ils nous permettront de rendre les prochains bulletins encore plus intéressants.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à la lecture du premier numéro du Bulletin d'information eMISTAR.

Thomas Steimer  
Chef de projet eMISTAR



### Impressum

Le bulletin d'information est publié plusieurs fois par année gratuitement. Si vous souhaitez le recevoir sous forme électronique, veuillez envoyer un e-mail en mentionnant comme objet "Newsletter" à l'adresse suivante  
[thomas.steimer@bj.admin.ch](mailto:thomas.steimer@bj.admin.ch).

La prochaine édition paraîtra au printemps 2011.

Editeur: Office fédéral de la justice, Unité Informatique juridique

Information et commande:

E-mail: [thomas.steimer@bj.admin.ch](mailto:thomas.steimer@bj.admin.ch)

Téléphone: 031 322 47 32

Internet: [www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch)

## Projet eMISTAR

### Historique

La Loi sur l'harmonisation des registres (RS 431.02) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Son but est de simplifier, d'une part, la collecte des données statistiques provenant des différents registres officiels et, d'autre part, l'échange des données personnelles entre les registres en général. Les données personnelles tenues dans les différents registres sont alors adaptées et harmonisées par un système d'annonces électroniques.

Dans le cadre du projet LHR, placé sous la direction de l'OFS, de nombreuses adaptations en relation avec le processus d'attribution du nouveau numéro d'assurance sociale NAVS13 (nouveau numéro d'AVS à 13 positions), ont été effectuées dans Infostar (système d'enregistrement électronique des données d'état civil) début 2010. L'objectif était de mettre en place l'échange électronique des données entre Infostar et la base de données UPI (Unique Person Identification). UPI est une base de données de personnes conçue spécialement pour l'attribution et la gestion du NAVS13 de la CdC (Caisse Centrale de compensation de l'AVS/AI).

Par ailleurs, une interface supplémentaire a également été créée pour l'annonce électronique des événements et des mutations d'état civil aux contrôles des habitants (Interface Infostar - Contrôles des habitants).

Les adaptations effectuées dans Infostar et les travaux de création des nouvelles interfaces ont certes été conséquents, ils ne représentent cependant qu'une première version de base.

### Suite du projet eMISTAR

Le projet eMISTAR, sous la direction de l'Office fédéral de la Justice OFJ, vise à optimiser et à poursuivre le développement des interfaces introduites dans le cadre du projet LHR, mentionnées ci-dessus.

Le projet eMISTAR poursuit les objectifs suivants:

- Jusqu'à la fin 2012, les conditions doivent être mises en place pour que les annonces actuelles effectuées par les offices de l'état civil aux contrôles des habitants sous forme papier soient entièrement remplacées par des annonces d'état civil sous forme électronique. Des économies substantielles pourront ainsi être réalisées par les offices de l'état civil en raison de la suppression du papier, de l'emballage et des frais de port. En outre, nous attendons un gain de temps et l'amélioration de la qualité des données auprès des contrôles des habitants en raison de la disparition de la saisie manuelle des inscriptions dans leurs propres systèmes.

- Nous devons par ailleurs poursuivre le développement et l'optimisation des nouvelles interfaces afin d'atteindre une qualité de données encore meilleure qu'à ce jour dans Infostar comme dans la base de données UPI.

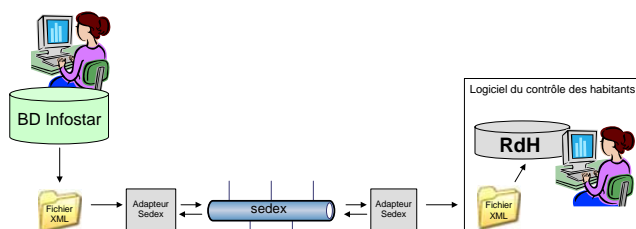
Nous avons répartis ces deux objectifs en deux projets partiels distincts, afin d'en améliorer la planification et la coordination.

### Projet partiel „Interface Infostar - Contrôles des habitants“

Ce projet partiel a pour but, d'une part, de compléter par de nouvelles annonces le standard d'annonces eCH-0020 (standard défini par l'Association eCH, voir aussi [www.ech.ch](http://www.ech.ch)), d'autre part, de soutenir les fournisseurs de logiciels et les contrôles des habitants lors de l'introduction du système d'annonces d'état civil sous forme électronique.

### Comment fonctionne le processus d'annonces électroniques?

Après la saisie et la clôture d'une transaction dans Infostar, outre la communication établie sur papier, les données et les valeurs nécessaires seront extraites dans un fichier appelé XML (Extensible Markup Language). XML est un langage à balises permettant de représenter des données structurées hiérarchiquement sous la forme d'un fichier texte. XML est le plus souvent utilisé, pour l'échange électronique de données indépendamment de la plateforme et de l'implémentation des systèmes.



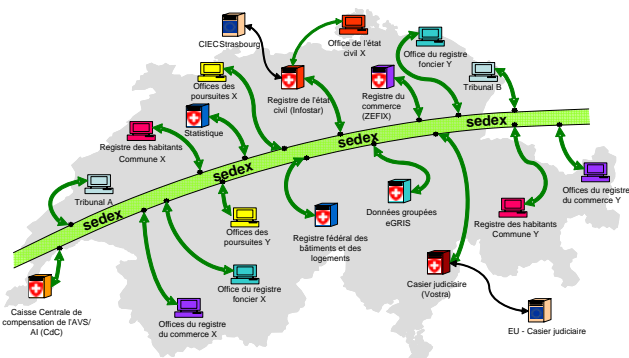
Représentation simple du processus d'annonces où le traitement des fichiers XML peut varier en fonction du fournisseur du logiciel du contrôle des habitants.

Ce fichier XML est ensuite envoyé codé par l'adaptateur Sedex de l'expéditeur à l'adaptateur Sedex du destinataire, via le réseau Sedex. Dès que le fichier est arrivé à destination, l'expéditeur reçoit une confirmation de réception. Le fichier XML est ensuite mis à disposition du logiciel du contrôle des habitants. Selon le logiciel, les données et les valeurs seront lues à partir du fichier XML par le logiciel du contrôle des habitants. Elles sont ensuite affichées à l'utilisateur et peuvent ainsi être traitées.

### Qu'est-ce que Sedex ?

Sedex signifie "échange de données sécurisé". C'est une plate-forme pour l'échange sécurisé de données entre les registres de personnes de la Confédération, les registres des habitants cantonaux et communaux.

Sedex est aussi utilisé pour la livraison de données à l'Office fédéral de la statistique.



Sedex en tant qu'« autoroute » dans le paysage des registres suisses.

Sedex a été mis en service en janvier 2008 sous la direction de l'OFS suite à une étude d'architecture.

Vous trouverez des informations détaillées relatives à Sedex sur le site internet de l'OFS.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/02.html>

### Nouvelle version du standard d'annonces eCH-0020

Actuellement, les deux versions de base, 1.x et 2.x, du standard d'annonces eCH-0020 sont utilisées en production par différents utilisateurs.

Comme de nombreux utilisateurs sont dans l'impossibilité de remplacer la version 1.0 dans un avenir proche, l'Association eCH a décidé d'implémenter les modifications et les corrections importantes du standard dans les deux versions en parallèle et de continuer à soutenir également la version 1.x. Ainsi, tous les utilisateurs, quel que soit la version de base implantée dans leur produit devraient avoir la garantie de pouvoir profiter des expériences, des corrections et des adaptations du standard.

Le standard d'annonces eCH-0020 règle maintenant avec les versions 1.1 et 2.2 (libérées le 7 juillet 2010), les quatre transactions Infostar suivantes en tant que types d'annonces propres:

- Adoption
- Annulation resp. établissement de la filiation
- Reconnaissance
- Changement de sexe

Actuellement, Infostar envoie des annonces selon le standard défini dans la version 1.0. Lors la mise en production de la nouvelle version Infostar 6 prévue à partir de février 2011, la nouvelle version 1.1 sera également implémentée dans Infostar. Afin d'assurer la compatibilité avec les versions antérieures, la version 1.0 restera soutenue en parallèle.

En ce qui concerne les versions 2.x, il n'est pas prévu de les implémenter dans Infostar pour le moment.

### Annonces Infostar - Contrôles des habitants

En ce qui concerne l'annonce électronique des données d'état civil aux contrôles des habitants, un projet pilote a été mis en place afin de recueillir des expériences. Actuellement, le projet se trouve dans cette phase pilote. Elle devrait se terminer avec l'introduction de la version 6 d'Infostar en février 2011. A ce moment l'annonce électronique devrait pouvoir être transférée dans le système et devenir opérationnelle.

Actuellement, env. 200 des 2600 communes et villes de Suisse ont demandé l'activation des annonces sous forme électronique dans Infostar.



Aperçu des contrôles des habitants activés: état novembre 2010  
[Source: Office fédéral de la justice]

### Vous aussi, en tant que contrôleur des habitants, pouvez participer et recevoir les annonces sous forme électronique

En principe, la capacité de traiter les annonces électroniques dépend du logiciel utilisé par les contrôles des habitants. Demandez à votre fournisseur de logiciels si le produit que vous employez répond déjà aux conditions requises.

Après que votre fournisseur de logiciels s'est fait certifié par l'OFS et pour autant que vous disposez de la version du logiciel appropriée, vous pouvez en demander l'activation à l'Office fédéral de l'état civil qui procèdera lui-même à cette opération.

Si vous n'avez pas encore de raccordement Sedex, il vous faut tout d'abord le demander et l'installer. Vous trouverez des informations détaillées à cet effet sur le site internet de l'OFS.

Dès l'activation du système d'annonces pour votre commune dans Infostar, la réception des messages d'état civil en provenance d'Infostar se fera automatiquement pour autant que votre logiciel supporte cette fonctionnalité.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire de demande d'activation de votre commune dans Infostar:

<http://www.bj.admin.ch/content/dam/data/gesellschaft/eazw/support/antrag-sedex-f.pdf>

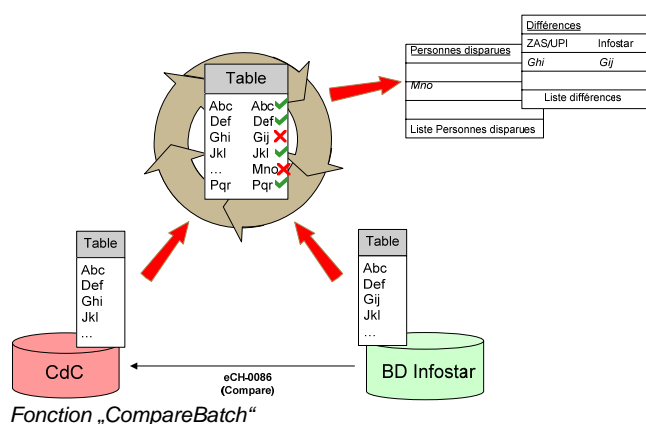
N'oubliez pas svp d'indiquer la version du standard eCH (V1 ou V1.1) que soutient le logiciel que vous

utilisez. Comme mentionné précédemment, il n'est pour l'instant pas prévu d'implémenter les versions 2.x dans Infostar.

## Projet partiel: Optimisation et extension des interfaces internes, nettoyage des données

Ce projet partiel concerne en particulier les tâches de nettoyage et d'optimisation des données, dans le but d'améliorer la qualité des données d'Infostar et de la base UPI et de gommer les différences entre les deux bases.

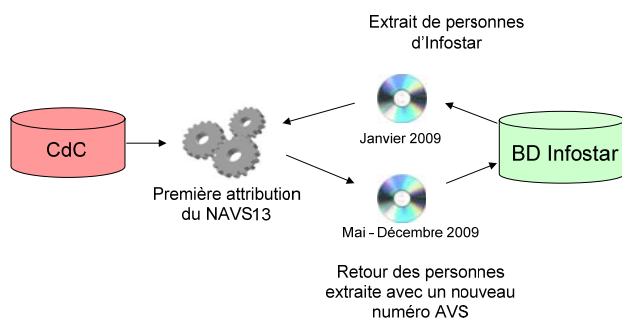
Afin d'éliminer les différences entre les bases de données, nous avons développé un programme de comparaison (CompareBatch - eCH 0086). Celui-ci va nous permettre de contrôler si des personnes manquent dans l'une ou l'autre des deux bases. Dans un deuxième temps, nous comparerons la cohérence des attributs de chaque personne dans les deux bases.



Environ 7 millions de personnes sont enregistrées dans Infostar. Après une première comparaison, les différences constatées représentent moins de 1%.

### Pourquoi ces différences?

Lors de l'attribution du NAVS13 dans le cadre du projet LHR, toutes les données des personnes ont été extraites d'Infostar et remises "en bloc" à la CdC. La CdC a attribué le nouveau numéro AVS à ces personnes. Le nouveau paquet, avec le nouveau numéro AVS, a ensuite été retransmis à Infostar qui l'a tel quel intégré dans sa base de données.



Aperçu de la première procédure d'attribution du numéro AVS

Pendant la durée de l'attribution du NAVS13, certaines données d'Infostar ont subi des modifications

suite à un événement d'état civil. En conséquence, les données actuelles et valables d'Infostar ne sont plus identiques à l'ensemble du paquet extrait et livré par la CdC. Grâce à une deuxième livraison (appelée 2<sup>nd</sup> Delivery) une grande partie de ces différences a été éliminée. Le CompareBatch sera donc utilisé pour identifier et corriger le solde des différences.

### Développement de l'exploitation

En plus des travaux de nettoyage des données, nous sommes en train de mettre en place un contrôle automatique des interfaces ainsi des programmes de vérification automatique. Tous les processus seront ensuite transférés progressivement dans le système opérationnel.

### Perspectives

#### Nombre de contrôles des habitants annoncés et actifs

D'ici fin de 2010, nous souhaiterions pouvoir environ 30% des contrôles des habitants en Suisse avec les annonces électroniques. Dans ce but, nous voulons vous, les fournisseurs de logiciels ou les contrôles des habitants, vous soutenir dans la coordination de vos activités et vous aider à répondre à vos questions en partageant avec vous nos expériences ou en vous consultant

#### Coordination des réactions des contrôles des habitants

Vos expériences avec le système d'annonces électroniques sont importantes! C'est pourquoi nous allons élaborer d'ici fin 2010 un processus qui vous permettra de nous faire part de vos remarques, des erreurs ou des problèmes que vous rencontrez avec le système d'annonces d'Infostar et qui nous permettra également de les traiter ou d'y répondre.

#### Surveillance et exploitation des interfaces

La mise en œuvre du contrôle automatique des interfaces et des programmes de vérification automatique doit avancer. Nous voulons tirer les enseignements des expériences faites en exploitation afin d'optimiser le système et ses processus dans le but de pouvoir maintenir l'environnement actuel, réputé comme stable, sûr et de haute qualité, également avec de nouvelles exigences et les nouvelles interfaces.

#### Le projet eMISTAR a sa propre page Internet

Afin de pouvoir vous informer régulièrement de l'état du projet, nous avons créé sur le site internet de l'OFJ une rubrique eMISTAR que vous pouvez consulter en tout temps

[Accueil OFJ](#) > [Thèmes](#) > [Société](#) > [Etat civil](#) > eMISTAR

OU

[http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/gesellschaft/zivils\\_tand/einwohnerkontrolle.html](http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/gesellschaft/zivils_tand/einwohnerkontrolle.html)